

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelynne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_106 : FINANCES / CO-FINANCEMENT LEADER AU PROFIT DU CPIE DE HAUTE-AUVERGNE POUR DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES DOMAINES DE L'EAU ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

Considérant les missions du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne, lequel a pour objet de contribuer, avec les acteurs des territoires (socio-professionnels, élus, habitants, services techniques des collectivités...) au changement de comportement de la société en faveur d'une transition écologique, en privilégiant des démarches participatives impliquant de façon active le public ;

Considérant le souhait du CPIE d'accompagner le changement de comportement en faveur de la préservation de la ressource en eau, en lien notamment avec les conséquences du changement climatique, mais aussi en faveur d'une adaptation aux conséquences de ces changements ;

Considérant sa demande de financement Leader pour développer des actions de sensibilisation, d'éducation, d'information, d'animation et d'accompagnement de projets en faveur de la transition écologique, avec une spécificité sur le thème de l'eau et du changement climatique sur une durée de 24 mois ;

Considérant l'enjeu sur le territoire de l'Agglomération, en lien avec ses compétences liée à l'eau potable ;

Considérant que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au 65748 - fonction 70 dans le cadre du versement de la subvention de fonctionnement annuelle à l'Association ;

Il est proposé d'apporter un co-financement sur cette action dans les conditions suivantes.

Le poste de chargé(e) de mission pour développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement de projets en faveur de la transition écologique dans le domaine de l'eau correspondant à 1 ETP, il sera financé pour une durée de deux ans à hauteur de 70 % via un cofinancement LEADER – Aurillac Agglomération, à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2027 (calendrier prévisionnel).

Les 30 % restants du poste seront à la charge du CPIE.

L'assiette éligible du poste est de 92 285,23 €.

Aurillac Agglomération co-finance ce poste à hauteur de 18 458,00 € sur la période des deux ans.

Le tableau récapitulatif des dépenses se trouve en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur FRECHOU, Monsieur LENTIER, Madame LABORIE, Monsieur MARIOU

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement au CPIE de Haute-Auvergne, en co-financement du LEADER, pour développer des actions de sensibilisation, d'éducation, d'information, d'animation et d'accompagnement de projets en faveur de la transition écologique, avec une spécificité sur le thème de l'eau et du changement climatique ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution financière et juridique de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Sébastien PRAT.